

Arrêté n°2022-004 du 27 DEC. 2022
portant programmation des évaluations de la
qualité des établissements et services sociaux
et médico-sociaux relevant du d) de l'article L.
313-3 du code de l'action sociale et des familles
pour les années 2023 à 2027, conformément
aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même
code

**La Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D.312-204 ;

VU le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 21 janvier 2022 et publiée au RAA N°R75-2022-012 le même jour, ainsi que la décision portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans la décision portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 21 janvier 2022 publiée au RAA n° R75-2022-015 du 27 janvier 2022 ;

VU la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 2 novembre 2022 publiée au recueil des actes administratifs N°R75-2022-183 ;

ARRETENT

Article 1 : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027. Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et la Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et sur le site internet du Département des Deux-Sèvres.

Fait le **27 DEC. 2022** à Niort,

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine
Et par délégation,

Le Directeur adjoint de la
délégation départementale,


Cyril CAFFIAUX

La Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres,


Coralie DENOUES

ANNEXES relatives à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et la Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Annexe EHPAD	)	Pas d'évaluations programmées
Annexe SPASAD	)	en 2023

Annexe CAMSP SAMSAH FAM

Année de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
	Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2023	APF France Handicap	750719239	SAMSAH Bressuire	790017875
			FAM Gabrielle Bordier Parthenay	790016190

ANNEXES relatives à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et la Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Annexe EHPAD

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1 ^{er} trimestre	C.C.A.S. Villiers en Plaine	790014526	Résidence du Parc	790014534
		C.C.A.S. Vasles	790000624	Résidence Gatebourse	790000400
		C.C.A.S. La Chapelle Saint Laurent	790008247	Au Bon Accueil	790000418
		C.C.A.S. Moncoutant Sur Sèvre	790020192	Résidence Les Bleuets	790008791
		SIVU 'Rester au Pays' l'Absie	790016026	Résidence Les Abiès	790016034
	2 ^{ème} trimestre	C.C.A.S. Chiché	790015895	Résidence Saint Joseph	790015903
		C.C.A.S. Champdeniers	790008239	Résidence du Parc	790000442
		C.C.A.S. Coulonges Sur l'Autise	790008312	Résidence Aliénor d'Aquitaine	790006746
		EHPAD Résidence Béthanie	790000780	Résidence Béthanie	790003768
		C.I.A.S. Haut Val de Sèvre	790018782	Résidence La Croix d'Hervault	790003750
		Saint Maixent l'Ecole		Les Rives de Sèvre	790006852
		Association d'Entraide Sociale Béceleuf	790000707	Les Buissonnets	790003602
		S.A.S. Les Jardins d'Aiffres Paris Médicharme	750067340	Résidence Les Charmilles	790012538
				Les Jardins du Château d'Aiffres	790016588

2024	3 ^{ème} trimestre	Groupe Hospitalier & Médico-Social Haut Val de Sèvre et Mellois Saint Maixent l'Ecole	790019491	Résidence La Chanterie	790006092	
				La Chagnée	790006100	
				Résidence Les Fontaines	790000368	
		EPCMS Les Portes du Marais Niort	790007389	Résidence La Caravelle	790016083	
				Les Côteaux de Ribray	790003552	
				Résidence du Val d'Or	790000277	
	4 ^{ème} trimestre	Les Résidences du Thouet Airvault	790018725	Résidence La Valette	790000384	
				Résidence Les Trois Roix	790003578	
		Fondation Partage et Vie Montrouge	920028560	Résidence Clodomir Arnaud	790003693	
				Résidence Sevret	790003776	
		S.A. ORPEA Puteaux	920030152	Résidence Angélique	790012926	
				PUV La Roselière	790018568	
		Thémis Pompairain Châtillon Sur Thouet	790003131	Résidence Pompairain	790012595	
		C.C.A.S. La Peyratte	790014070	Résidence Les Rocs	790014708	
		S.A.S. Médica France Paris	750056335	Le Home de l'Ebaupin	790014757	
				La Venise Verte	790015861	

Annexe SPASAD

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1 ^{er} trimestre				
	2 ^{ème} trimestre	CIAS Parthenay-Gâtine	790019541	SPASAD Parthenay	790009658
		Association GPA	790017727	SPASAD Coulonges Sur l'Autize	790006621
		CIAS de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	790018972	SPASAD Bressuire	790009666
	3 ^{ème} trimestre				
	4 ^{ème} trimestre				

Annexe CAMSP SAMSAH FAM

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESSMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1 ^{er} trimestre	UGECAM ALPC	870015336	SAMSAH - LES TERRASSES	790017495
	2 ^{ème} trimestre	GPA	790017727	CAMSP	790014138
	3 ^{ème} trimestre				
	4 ^{ème} trimestre	UDAF 79	790018600	SAMSAH UDAF 79	790018808

2025

ANNEXES relatives à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et la Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Annexe EHPAD

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1er trimestre	Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres Parthenay	790006654	Résidence Allonneau	790013452
				Les Charmes de Fleury	790016737
				Les Orangers	790018188
	2ème trimestre	Résidence Les Deux Châteaux St Pardoux	790016745	Résidence La Ménardière	790000335
		Maison de retraite de Oiron Plaine et Vallées	790000590	Résidence La Castelbourdinoise	790000392
		C.C.A.S. Le Tallud	790014716	Résidence l'Orée des Bois	790000376
		EPMS Les Lauriers Roses Chizé	790000525	Résidence Les Feuillantines	790014724
		Etablissement Public Communal Saint Varent	790007512	Les Lauriers Roses	790000301
		Centre Hospitalier Niort	790000012	Résidence Le Grand Chêne	790003560
	3ème trimestre	Maison de retraite Moncoutant Sur Sèvre	790000574	Le Cèdre Bleu	790006068
		Maison de retraite Résidence Le Lac Argentonay	790000509	Résidence Les Magnolias	790000350
				Résidence Le Lac	790000285

	4ème trimestre	C.I.A.S. du Mellois Lezay	790007520	Résidence les Quatre Saisons	790000293
		Maison de retraite Faye l'Abbesse	790000533	Fondation Dussouil	790002034
				Résidence Bodin Grandmaison	790000319
		C.C.A.S. Ménigoute	790011951	Résidence Boucard	790000343

Annexe SPASAD

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 ^{er} trimestre				
	2 ^{ème} trimestre	CIAS du Mellois	790007520	SPASAD Lezay	790012819
	3 ^{ème} trimestre				
	4 ^{ème} trimestre				

Annexe CAMSP SAMSAH FAM

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 ^{er} trimestre	EPCNPH	790005979	SAMSAH PSY CAN	790020358
	2 ^{ème} trimestre	EPMS CHIZE	790000525	FAM Les deux chênes	790017693
		EPD COULON MAULEON	790014898	FAM COULON	790018204
		Association MELIORIS	790002497	FAM Les Genêts	790013049
		ADAPEI 79	790009294	SAMSAH PSY	790017560
	3 ^{ème} trimestre				
	4 ^{ème} trimestre	ADAPEI 79	790009294	FAM Les Cyclades	790012470
				FAM COULONGES	790016828
				FAM AIFFRES ST GEORGES REX	790019202

Annexe EHPAD

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1 ^{er} trimestre	C.C.A.S. Secondigny	790008296	Résidence La Vergne et Manga	790000475
		Centre Hospitalier Mauléon	790000079	EHPAD CH de Mauléon	790006118
		C.C.A.S. Thénézay	790008304	Résidence de la Plaine	790002026
	2 ^{ème} trimestre	C.C.A.S. Prahecq	790008338	Résidence du Petit Logis	790006324
		SIVOM Beauvoir Sur Niort	790002638	Fondation Héloïse Dupond	790011530
		C.C.A.S. Brioux Sur Boutonne	790008205	Résidence les Trois Cigognes	790000426
	3 ^{ème} trimestre	C.C.A.S. Nueil Les Aubiers	790012546	Résidence Sainte Famille	790012553
		C.C.A.S. Courlay	790008254	Résidence le Pied du Roy	790000459
		C.C.A.S. Chauray	790009906	Résidence Emilien Bouin	790009898
	4 ^{ème} trimestre	Association du Sacré-Cœur Niort	790003214	Résidence le Sacré Cœur	790009864
				Sacré Cœur site Cherveux	790012850

Annexe SPASAD

Pas d'évaluations programmées en 2026

Annexe CAMSP SAMSAH FAM

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1 ^{er} trimestre	ADAPEI 79	790009294	FAM L'Archipel	790012728
	2 ^{ème} trimestre	Association AURORE	750719361	FAM Le Berceau	790018212
		Association POITOU PARTAGE	790014773	FAM Le Partage	790017735
	3 ^{ème} trimestre				
	4 ^{ème} trimestre				

ANNEXES relatives à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et la Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Annexe EHPAD

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESSMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^{er} trimestre	SCIC Habiter Autrement ADMR Séviléano Cerizay	790003289	Résidence Nicolas Séviléano	790013288
		Fédération ADMR Echiré	790015069	L'âge d'Or	790013874
		C.I.A.S. de Mougon Aigondigné	790017032	Résidence Les Babelottes	790015796
	2 ^{ème} trimestre	Maison de retraite Limalonges	790000541	Fondation Brothier	790000327
		C.C.A.S. Celles Sur Belle	790008213	Résidence Les Chanterelles	790002042
		Maison de retraite Mauzé Sur le Mignon	790000640	Résidence De Vallois	790002059
	3 ^{ème} trimestre	C.C.A.S. Cerizay	790008221	Résidence La Cressonnière	790003545
		Foyer Notre Dame de Puyraveau Champdeniers	790000715	Notre Dame de Puyraveau	790003610
		Association MELIORIS	790002497	PUV Le Logis des Francs	790011878
	4 ^e trimestre	Association Résidence Molière Thouars	790000723	Résidence Molière	790003628
		C.C.A.S. Saint Martin de Sanzay	790014286	Résidence Notre Dame des Neiges	790014294
		Fondation de l'Armée du Salut Paris	750721300	Notre Maison	790003651
		Thémis Château de Chaillé Melle	790000764	Les Jardins de la Béronne	790003719
		EPCMS La Coudraie Niort	790007348	Les Avelines	790014302

Annexe SPASAD

) **Pas d'évaluations programmées**

Annexe CAMSP SAMSAH FAM

) **en 2027**

